



barème en vigueur au 1er janvier 2019

TRANSACTION : Honoraires* sur les ventes

Prix de vente**	Honoraires TTC
Lot(s) annexe(s)	3 000 €
Jusqu'à 60 000€	5 900 €
De 60 001 € à 85 000€	7 500 €
De 85 001 € à 150 000 €	7 000 € + 3,00%
De 150 001 € à 250 000 €	8 500 € + 2,75%
De 250 001 € à 350 000 €	9 500 € + 2,50%
a partir de 350 001 €	5% avec un maximum de 20 000 €
AVIS DE VALEUR	240 €

* Les honoraires de transaction sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat

** les prix de vente sont affichés nets, hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière

LOCATION : Zone géographique non tendue

Honoraires TTC* pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi 89-462 du 6 juillet 1989

Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	
8€/m ²	8€/m ²
Etat des lieux d'entrée	
3€/m ²	3€/m ²
Entremise-négociation	
75 €	-
Location remises, parkings, garages séparément	
75 €	75 €
Autre : Visite virtuelle	
100 €	-

* Le tout, dans la limite d'un loyer Hors Charges mensuel TTC

Honoraires TTC pour locaux professionnels et commerciaux

Charge bailleur	Charge locataire
-	15% du loyer annuel HT HC

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

Aucun chèque de "réservation" n'est accepté sans signature de bail.

Les visites sont gratuites et sans engagements. Les critères de sélection sont purement documentaires.

GESTION LOCATIVE

Prestation	Honoraires TTC
Gestion courante	8,4%*
Gestion courante + GLI (Loyers impayés, détériorations immobilières, protection juridique)	11%*
Options	
Propriétaire non occupant	63 €
Aide à la déclaration de revenus fonciers	forfait de 36€ / an
Prestations exceptionnelles	
Suivi de travaux > à 1000€ TTC	4% du montant TTC des travaux
Renouvellement de bail	150 €
Vacation horaire (suivi contentieux, fin de bail, suivi travaux réalisés par le locataire...)	50 €

* Sur la totalité des encaissements

SAS au capital de 30 000 € - carte professionnelle n° CPI 2501 2016 000 002 336 délivrée par la CCI du Doubs (25) Garantie financière : CEGC 16 rue Hoche, Tour Kupka - 92919 LA DEFENSE

Chaque agence est une entité indépendante.

